

sont sujets à vérification par l'Auditeur général du Canada et son revenu, moins les frais d'exploitation, doit être transféré au Receveur général du Canada.

Le siège de la Corporation est à Montréal. Des succursales et des bureaux de vente ont été établis à Halifax (N.-E.), Moncton (N.-B.), Montréal (Qué.), Toronto (Ont.), London (Ont.), Port Arthur (Ont.), Winnipeg (Man.), Regina (Sask.), Calgary (Alta), Edmonton (Alta), Vancouver (C.B.) et St. John's (Terre-Neuve). Il y a des représentants à Londres (Angleterre) et à Washington (D.C.) pour maintenir des contacts avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis; un bureau spécial à Ottawa fournit des contacts directs avec le Comité de répartition des biens de la Couronne et les principales sources de déclarations de surplus.

La pratique est de vendre aux prix courants et pas plus cher que les maximums établis par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre tous les biens appartenant à la Couronne qui ont été déclarés biens de surplus, et d'en tirer le plus de bénéfice possible pour les contribuables du Canada. On s'efforce par tous les moyens de surveiller les prix demandés au public, d'atteindre le public par le plus court chemin possible et de s'abstenir de faire une concurrence déloyale aux commerces établis.

La Corporation recherche l'avis des experts sur le niveau des prix et les méthodes d'écoulement et agit dans l'intérêt du public. Les ventes sont réparties aussi uniformément que possible dans tout le Canada. Afin de ne pas nuire à l'embauchage, la Corporation vend par l'intermédiaire des débouchés commerciaux établis et, lorsque, conformément à la pratique commerciale reconnue, c'est l'habitude que des négociations se fassent directement entre le producteur et le consommateur, cette méthode est suivie.

Trois rangs de priorité sont établis: le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités, y compris les organismes publics et semi-publics comme les maisons d'enseignement, les institutions scientifiques et les hôpitaux.

De temps à autre, quand divers matériaux et outillages usagés utiles pour des fins ménagères s'offrent en quantité suffisante, des ventes aux enchères sont organisées et l'on prend bien garde de vendre en petites quantités pour attirer le chef de famille et écarter le spéculateur.

Les ventes sont organisées par l'intermédiaire des divisions suivantes: articles de consommation, métaux, machines, avions et radios, immeubles et rebuts. La division des services comprend la construction et le génie, l'entreposage et le trafic.

La Corporation a établi un dépôt de récupération à Valleyfield (Qué.) pour remettre en état et réparer les effets d'habillement, les uniformes et les chaussures militaires de surplus, dont de grandes quantités sont recherchées par l'Administration de secours et de rétablissement des Nations Unies, la Croix-Rouge canadienne et d'autres organisations internationales de secours. Ces opérations ont débuté modestement sous la surveillance de la Commission de récupération et de liquidation du matériel de l'armée et constituent maintenant le travail d'une division de la Corporation; elles ont pris de l'ampleur et l'on prévoit qu'elles continueront de le faire pendant quelque temps, de concert avec le progrès du rétablissement en Europe.

Les gouvernements du Canada et des Etats-Unis ont conclu un accord au sujet de la liquidation des surplus dans les deux pays. En vertu de cet accord, le Canada achète des biens immeubles possédés au Canada par les Etats-Unis à un prix fixé après estimation, et il vend des biens meubles restant au Canada pour le compte du gouvernement des Etats-Unis. La Corporation agit comme estimateur des biens immeubles pour le Dominion du Canada; les Etats-Unis nomment leur propre estimateur. Après acquisition, la Corporation devient l'agent de vente pour la Cou-